



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Egalité Fraternité

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2015

Membres :

- en exercice	41
- présents	31
- représentés	8
- excusés	2
- votants	39

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2015/11/12-10

OBJET : Attribution du marché d'appel d'offres ouvert n° AO 14028 relatif à la fourniture d'une ligne d'affinage des déchets verts et du chêne liège déchiqueté

L'an deux mille quinze, le douze novembre à quatorze heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 5 novembre 2015, se sont réunis Salle de l'Espelidou à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Sylvie GAUTHIER	Jeanne-Marie CAGNOL
Jean-Pierre TUVERI	Farid BENALIKHOUDJA	Patrice AMADO
Alain BENEDETTO	Audrey TROIN	Thierry GOBINO
Philippe LEONELLI	Eric MASSON	José LECLERE
Anne-Marie WANIART	Ernest DAL SOGLIO	Hélène BERNARDI
Jean-Jacques COURCHET	Valérie MASSON-ROBIN	Pierre-Yves TIERCE
Raymond CAZAUBON	Renée FALCO	Michèle DALLIES
Florence LANLIARD	René LE VIAVANT	Michel FACCIN
Jean PLENAT	Robert PESCE	Sylvie SIRI
Céline GARNIER	François BERTOLOTTO	
Jean-Luc LAURENT	Frédéric BRANSIEC	

Membres représentés :

Marc Etienne LANSADE donne procuration à Valérie MASSON-ROBIN
Bernard JOBERT donne procuration à Philippe LEONELLI
Laëtitia PICOT donne procuration à Eric MASSON
Anne KISS donne procuration à Alain BENEDETTO
Muriel LECCA-BERGER donne procuration à Florence LANLIARD
Nathalie DANTAS donne procuration à Jeanne-Marie CAGNOL
Charles PIERRUGUES donne procuration à Vincent MORISSE
Frank BOUMENDIL donne procuration à Sylvie SIRI

Membres excusés :

Roland BRUNO
Jonathan LAURITO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20151112-20150000313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2015
Publication : 16/11/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Délibération n° 2015/11/12-10

OBJET : Attribution du marché d'appel d'offres ouvert n° AO 14028 relatif à la fourniture d'une ligne d'affinage des déchets verts et du chêne liège déchiqueté

Le rapporteur expose :

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez traite les déchets verts collectés dans ses déchetteries. Elle porte également des actions de développement forestier, et contribue à la création d'une filière bois, et à la valorisation des produits forestiers sur le massif des Maures.

Ces actions sont mises en œuvre sur le site de l'Ecopôle à La Mole. Elles imposent d'effectuer différentes tâches, de tri ou de séparation en vue de la valorisation des produits.

La présente consultation concerne l'attribution du marché d'appel d'offres ouvert n° AO 14028 relatif à la fourniture d'une ligne d'affinage des déchets verts et du chêne liège déchiqueté.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentage :

- **Valeur technique : 50 %**
- **Prix : 30 %**
- **Délais : 10 %**
- **SAV : 10 %**

La Commission d'appel d'offres dans sa séance du 2 septembre 2015, a procédé à l'ouverture des plis.

Après analyse, la Commission d'appel d'offres réunie le 13 octobre 2015 a considéré l'offre de l'entreprise suivante comme étant la mieux disante : Entreprise VERCOM SARL LUVAIN domiciliée 77173 Chevry Cossigny.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics, articles 33, 57 à 59 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu les avis émis par les commissions d'appels d'offres du 2 septembre 2015 et du 13 octobre 2015 ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un marché relatif à la fourniture d'une ligne d'affinage des déchets verts et du chêne liège déchiqueté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20151112-20150000313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2015

Publication : 16/11/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 novembre 2015.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché public relatif à la fourniture d'une ligne d'affinage des déchets verts et du chêne liège décheté avec l'entreprise VERCOM SARL LUVAIN domiciliée 77173 Chevry Cossigny.

Article 3 :

DE DIRE que la dépense correspondante d'un montant de 250 000 € HT (300 000 € TTC) est financée par les crédits inscrits au budget principal au chapitre 21, article 2158, opération 837.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme

Vincent Morisse
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20151112-20150000313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2015

Publication : 16/11/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20151112-20150000313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2015

Publication : 16/11/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation